BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL



Conseil d'administration

GB.282/STM/7/1 282^e session

Genève, novembre 2001

Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

STM

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions

Modification du titre de la Réunion tripartite sur la restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel (Genève, 21-25 janvier 2002)

- 1. A sa 279^e session (novembre 2000), le Conseil d'administration a décidé qu'une réunion sur la restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel serait inscrite au programme des réunions sectorielles pour 2000-01. A sa 280^e session (mars 2001), il a décidé que cette réunion aurait pour objet de procéder à un échange de vues sur la question à partir d'un rapport préparé par le Bureau pour servir de base à la discussion, d'adopter des conclusions incluant des propositions en vue d'une action des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national, ainsi que de l'OIT, d'adopter un rapport sur ses débats et, éventuellement, d'adopter des résolutions. Le Bureau a préparé un rapport contenant des informations et une analyse de la situation au 1^{er} juillet 2001.
- 2. Les événements du 11 septembre ont eu des répercussions très importantes sur l'industrie de l'aviation, qu'ils ont plongée dans une grave crise. C'est pour refléter ces changements que le Bureau, après consultation avec les partenaires sociaux, estime que le titre de la réunion devrait être modifié. Il propose donc que la réunion s'intitule désormais «Réunion tripartite sur l'aviation civile: conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001». Le rapport préparé par le Bureau reflète la situation dans le secteur au 1^{er} juillet 2001 et paraît aujourd'hui d'un intérêt relatif au regard des changements qui se sont produits depuis lors. Le Bureau propose de préparer un nouveau document de fond pour la discussion lors de la réunion en janvier 2002. Le Bureau souhaite également proposer que, à titre exceptionnel, tous les gouvernements intéressés soient invités à participer à la réunion en qualité d'observateurs, puisque la liste des gouvernements invités avait été établie avant les événements ¹. L'objet de la réunion serait

GB282-STM-7-1-2001-10-0474-01-FR.Doc

¹ Le Conseil d'administration a approuvé la liste initiale suivante des Etats Membres invités à se faire représenter à la réunion: Autriche, Bénin, Brésil, Canada, République de Corée, Egypte, El Salvador, France, Kenya, Kiribati, Liban, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Royaume-Uni, Soudan, République tchèque, Venezuela, Zimbabwe. Il a également approuvé la liste d'attente suivante: Bahamas, Bangladesh, Barbade, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine,

modifié afin de permettre aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs de débattre des conséquences de la crise à laquelle est confronté le secteur et, en tant que de besoin, de donner aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national ainsi qu'à l'OIT des orientations sur la manière d'y faire face. La réunion adopterait un rapport sur ses débats et pourrait présenter des recommandations appropriées au Conseil d'administration, sous la forme la mieux adaptée aux circonstances.

- 3. La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:
 - a) d'approuver le changement de titre et d'objet de la réunion proposé au paragraphe 2; et
 - b) d'inviter le Directeur général à inviter tous les gouvernements des Etats Membres de l'OIT qui pourraient souhaiter assister à la réunion en qualité d'observateurs.

Genève, le 24 octobre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 3.

Croatie, Espagne, Finlande, Guinée, République islamique d'Iran, Italie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Malte, Maroc, Maurice, Roumanie, Suisse, Thaïlande.

GB282-STM-7-1-2001-10-0474-01-FR.Doc